

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

La rectrice de l'académie de Nice,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2026, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame TEULÉ Lauriane, professeure agrégée, présidente, lycée Rouviere Suzane Lefort Rouquette, Toulon.

Monsieur ZANELLA Yannick, professeur agrégé hors classe, vice-président, lycée du Coudon, La Garde.

Madame WALLISKY Eléa, professeure agrégée, experte, centre international de Valbonne, Valbonne.

Madame CORONA Isabelle, technicienne de recherche et de formation classe exceptionnelle, lycée Denis Diderot, Marseille.

Monsieur DUPONT Julien, assistant ingénieur, avignon université, Avignon.

Monsieur FAUQUET Xavier, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, lycée Rouviere Suzane Lefort Rouquette, Toulon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le 29 mai 2026